

# L'Association Sportive au lycée Argouges

Foire aux questions

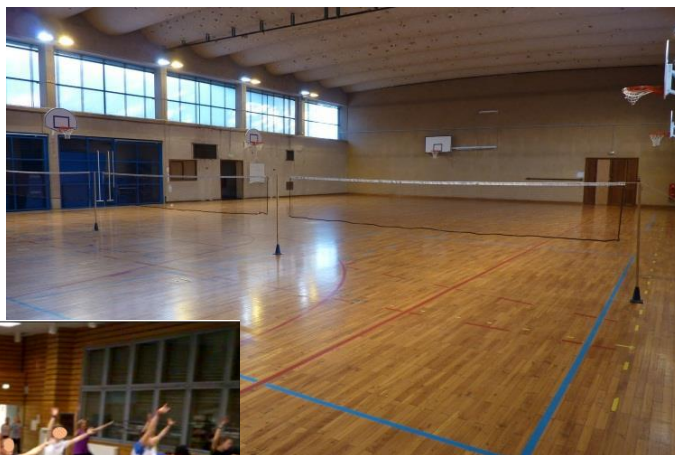
## Quelles sont les activités physiques dispensées et les créneaux de pratique ?

Exemple des activités proposées à L'AS et des créneaux d'entraînements pour l'année 2020 2021

JOURS	HORAIRES	ACTIVITES et LIEU	PROFESSEURS
<b>LUNDI</b>	18h00 - 19h30	<b>Volley-Ball</b> Petit Gymnase	Mme Yilmaz
	18h00 - 19h30	<b>Step-fitness</b> Salle chaufferie (en face du lycée)	Mme Stephanov
<b>MARDI</b>	18h00 – 19h30	<b>Badminton</b> Petit gymnase	Mme Cottier
<b>MERCREDI</b>	13h00 - 15h30	<b>Musculation</b> Salle muscu lycée	Mme Chaffard
	14h00 – 17h00	<b>Escalade</b> Gymnase Marie Curie Echirolles	Mme Arnoux
	17h30 – 20h00	<b>Boxe française</b> Ring Grenoblois	M. Benyahia
Période hivernale	13h30 – 17h45	<b>Ski de fond.</b> Larselles/ Le Sappey	M.Jacques
<b>JEUDI</b>	18h00 - 19h30	<b>Badminton</b> Petit Gymnase	Mme Yilmaz
<b>VENDREDI</b>	12h30 - 14h00	<b>Musculation</b> Salle muscu lycée	M.Jacques

## Quelles sont les installations mises à disposition ?

- une salle de musculation interne au lycée
- deux gymnases ( type B et type C ), une piste d'athlétisme (piste en béton), un stade synthétique, appartenant à la municipalité de Grenoble et gérés par le service des Sports (planification et entretien des locaux)
- une salle extérieure au lycée ( la Chaufferie) gérée par la municipalité , permettant la pratique du step.
- la salle d'escalade du lycée Marie Curie (Echirolles)
- la pratique du ski de fond se réalise au Col de Porte ou à Chamrousse



## Y a-t-il des compétitions, combien y en a-t-il, et sont-elles obligatoires ?

Les compétitions ont lieu le mercredi après-midi, et ne sont pas obligatoires. Elles peuvent avoir lieu à différents échelons ( district, départemental, académique, voire nationale )

## Comment y adhérer et combien cela coûte ?

L'adhésion à l'AS coûte 20 €/an . L'élève doit remplir une autorisation parentale ( document à récupérer auprès de son prof EPS, ou du prof responsable de l'activité que l'élève veut pratiquer). Pour certaines activités ( ski et boxe française), ce document doit être accompagné d'un certificat médical.

Le règlement des 20 € peut être réalisé en 2 fois, lors de l'inscription au lycée ( en juillet sous la forme du "soutien au sport" ) puis au début du fonctionnement de l'AS (septembre)

### L'UNSS et l'AS, est-ce la même chose ?

L'Union Nationale du Sport Scolaire ( UNSS) est une fédération sportive multi-activités qui gère les associations sportives des établissements scolaires du second degré. Elle a une antenne nationale, académique et départementale.

L' AS est donc affiliée à cette fédération , et est une association loi 1901 interne à chaque établissement scolaire.

### Y a-t-il une bonification dans les bulletins ?

Il n' y a pas de bonification dans le bulletin de l'élève en terme de note, mais une appréciation peut être ajoutée en bas du bulletin rapportant l'investissement de l'élève au sein de l'AS dans des rôles d'organisateur, juge ou jeune officiel.

Pour tout autre renseignement, contacter Sylvie CHAFFARD professeure EPS par mail [eps\\_as@argouges.fr](mailto:eps_as@argouges.fr)